



RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL MUAYTHAI

Classes A & B — King Gloves & Queen Gloves

Document fédéral
Championnat National Muaythai

AFMT
Académie Française de Muay Thaï

Objet du document

Le présent règlement définit les modalités sportives et administratives applicables au Championnat National Muaythai Classes A & B, ainsi qu'aux galas qualificatifs et aux finales King Gloves et Queen Gloves.

1. Objet

Le présent protocole définit les modalités d'inscription des athlètes, des clubs et des entraîneurs au Championnat National Muaythai Classes A & B.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement sportif et administratif.

2. Conditions de participation

Pour participer au championnat, chaque boxeur ou boxeuse doit obligatoirement :

- Être titulaire d'une licence AFMT Classe A ou Classe B en cours de validité.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Muaythai en compétition datant de moins d'un an.
- Présenter un fond d'œil réalisé par un ophtalmologue datant de moins d'un an et autorisant la pratique du Muaythai en compétition.
- Fournir un chèque de caution afin de valider son inscription.

3. Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne via le site officiel de l'AFMT.

Le responsable du club doit compléter un formulaire d'inscription pour chacun de ses athlètes.

Les inscriptions seront clôturées à la date fixée par l'organisation. Passé ce délai, aucune nouvelle inscription ne pourra être acceptée.

4. Tirage au sort

Une fois les inscriptions clôturées, le tirage au sort sera effectué.

Les tableaux officiels seront publiés sur le site de l'AFMT dans un délai maximum de 15 jours.

5. Droit à l'image

Les participants autorisent l'AFMT à utiliser les photographies et vidéos réalisées durant le championnat à des fins de communication, de promotion et de diffusion sur tout support.

PRIMES SPORTIVES

CLASSE	CHAMPION NATIONAL	VICE-CHAMPION NATIONAL
Classe A	500 € + ceinture	500 €
Classe B	300 € + ceinture	250 €

Les primes seront versées par virement bancaire dans un délai de 15 jours suivant la finale.

TOURS QUALIFICATIFS

Les combats qualificatifs seront organisés sous forme de galas :

- Road to King Gloves pour les catégories masculines ;
- Road to Queen Gloves pour les catégories féminines.

Ces galas seront organisés par des clubs sélectionnés et validés par l'AFMT.

FINALES DU CHAMPIONNAT

Les finales officielles du championnat seront organisées lors de deux événements nationaux.

Queen Gloves

Les finales féminines auront lieu lors du gala officiel « Queen Gloves ».

King Gloves

Les finales masculines auront lieu lors du gala officiel « King Gloves ».

Ces événements réuniront les finalistes qualifiés dans chaque catégorie de poids et chaque classe.

FORAITS ET CHÈQUE DE CAUTION

CLASSE A	CLASSE B
300 €	200 €

En cas de forfait entre J-3 et le jour du combat, le chèque de caution sera automatiquement encaissé, quel que soit le motif du forfait.

Le montant du chèque sera reversé au Club lésé(e).

En cas de forfait avant J-3, un certificat médical devra obligatoirement être transmis au service compétition via e-mail à l'adresse competitions@afmt.fr.

Ce document sera étudié par le médecin fédéral, qui décidera de sa validité.

En l'absence de justificatif ou si celui-ci est jugé non conforme par le médecin fédéral, le chèque de caution sera encaissé par l'AFMT.

Adresse d'envoi des chèques de caution :

Académie Française de Muay Thai
1 Rue Tristan Tzara
75018 Paris

RETARD À LA PESÉE

Tout boxeur ou boxeuse arrivant 1 h après le début officiel de la pesée se verra appliquer une pénalité de 50 €. Cette somme sera déduite de sa prime et reversée à son adversaire.

NON-RESPECT DU POIDS

Si un boxeur ne parvient pas à atteindre le poids officiel, le combat pourra néanmoins avoir lieu aux conditions suivantes :

- les deux entraîneurs principaux donnent leur accord ;
- les deux boxeurs acceptent de disputer le combat.

Le boxeur n'ayant pas respecté le poids officiel ne pourra pas remporter la ceinture, même en cas de victoire. Si son adversaire a, quant à lui, respecté le poids officiel, celui-ci pourra remporter la ceinture en cas de victoire.

Si les deux boxeurs ne respectent pas le poids officiel, le combat pourra néanmoins avoir lieu sous réserve de l'accord des deux entraîneurs principaux et de l'acceptation des deux boxeurs. Dans ce cas, aucune ceinture ne sera décernée au vainqueur, quel que soit le résultat du combat.

Une pénalité de 30 € sera appliquée par tranche de 100 grammes au-dessus de la limite de poids.

Cette somme sera déduite de la prime du boxeur concerné et reversée à son adversaire.

CHARTRE DE L'ORGANISATEUR

Le club organisateur d'un gala qualificatif ou d'une finale du Championnat National Muaythai Classes A & B s'engage à respecter les dispositions suivantes.

1. Buvette et restauration

L'intégralité des bénéfices provenant :

- de la buvette ;
- de la restauration ;
- des ventes annexes réalisées durant l'événement ;

sera conservée par le club organisateur.

Le club reste responsable :

- de la gestion des stocks ;
- du respect des règles d'hygiène ;
- du personnel affecté à ces services.

2. Accueil des officiels

Le club organisateur devra fournir un repas ainsi qu'une boisson à l'ensemble des arbitres et officiels présents.

3. Bénévoles

Le club organisateur devra mettre à disposition au minimum dix bénévoles afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation.

ATTRIBUTION D'UNE FINALE À UN ORGANISATEUR OU À UN GALA PRIVÉ

L'AFMT reste prioritaire pour organiser l'ensemble des finales lors des événements King Gloves et Queen Gloves.

Toutefois, à titre exceptionnel, une ou plusieurs finales pourront être confiées à un organisateur extérieur, sous réserve que cela ne porte pas préjudice aux deux événements officiels.

Toute demande devra être adressée au responsable des compétitions et coresponsable du Championnat National Classes A & B ou par e-mail : competitions@afmt.fr

Après étude du dossier, une décision sera rendue par l'AFMT.

En cas d'accord, l'organisateur devra prendre en charge :

- les primes fédérales des deux finalistes ;
- les frais de déplacement ;
- l'hébergement des deux boxeurs la veille et le soir du gala.

La ceinture de Champion National sera fournie par l'AFMT.

Les deux clubs devront donner leur accord sur la date proposée.

Un club ne pourra en aucun cas être privé de sa finale s'il n'est pas disponible à la date initialement proposée.